

OBJET :

Reversement par l'Office
du Tourisme d'une somme
de 15.000 francs.

63053

Le seize Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 heures, le
Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu
ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M.
Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Juillet 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,
MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, NONGRAND, ETCHEBER, BERLAND,
NARTEAU, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LANGUE par M. MATRAS
M. PLAEAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté municipal en date du 1er Février 1962 nom-
mant M. Claude FRICAUD CHAGNAUD, Directeur du Service Municipal
chargé des questions touristiques à Royan

Considérant qu'une somme de 15.000 frs a été versée lors
de l'établissement du budget primitif à l'Office du Tourisme et
inscrite au budget spécial de cet organisme, chapitre VI (fonc-
tionnement : salaires , fournitures , déplacements)

décide

- 1/ que le salaire de M. FRICAUD CHAGNAUD, Directeur du Service Mu-
nicipal chargé des questions touristiques sera mandaté sur le
chapitre I, article 1 du budget communal de 1963.
- 2/ Que l'Office du Tourisme effectuera le reversement au profit de
la commune de la somme de 15.000 fr qui lui avait été attribuée à
cet effet lors du vote du budget primitif 1963.

3/ que cette opération donnera lieu à l'établissement d'un titre de recettes correspondant en vue du remboursement de la somme susvisée qui figure au budget supplémentaire de 1963, chapitre VIII, article 22 des recettes, sous le libellé " Reversement par l'Office du Tourisme du salaire du directeur ".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'adjoint Délégué,
M. MATRAS

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 1er Aout 1963
Le Sous-Préfet : Ryckebusch

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 7 Novembre 1963
Pr le Maire
L'adjoint Délégué,



M. Rocheteau